

## SÉANCE ORDINAIRE

1<sup>er</sup> février 2010

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le 1<sup>er</sup> février 2010 à 20 h 00 à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers M. Christian Morrissette, Mme Sylvie Gélinas, Mme Marie-Soleil Anger, M. Luc Pelletier et M. Luc Richard sous la présidence de M. Gilles Marchand, maire.

Absent le conseiller M. Étienne Veilleux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lise Setlakwe ainsi que l'inspecteur en bâtiment M. Normand Champagne étaient également présents.

10-02-039

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand ouvre la session à 20 h 02.

10-02-040

### CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

10-02-041

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Christian Morrissette, appuyée par Mme Marie-Soleil Anger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance. De dispenser la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.
5. Domaine Bazin
6. Dépôt des activités financières
7. Adoption des comptes payés
8. Adoption des comptes à payer
9. Dépôt de la liste des permis de construction et environnement
10. Dépôt du rapport des projets en cours
11. Dépôt du rapport de formation sur les indicateurs de gestion municipale
12. Dépôt : rapport de la salle municipale pour 2009  
: rapport pour licences de chiens pour 2009
13. Rue des Riverains : modifications Rue Des Riverains
14. Emploi étudiant pour l'été 2010
15. Entente pour capture de castors
16. Frais de kilométrage
17. Achat bureau de travail inspecteur en bâtiment
18. Avis de motion pour le règlement #239 de l'article 59
19. Avis de motion pour le règlement #240
20. Avis de motion pour le règlement #241
21. Entente de travail : secrétaire-trésorière adjointe et inspecteur en bâtiment pour 2010
22. Varia : Télébec
23. Correspondance
24. Questions de l'assemblée
25. Levée de la session

10-02-042

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Sur proposition de M. Luc Pelletier, appuyée par Mme Sylvie Gélinas, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010.

10-02-043

### DOMAINE BAZIN

Quelques-uns des propriétaires, du 240 rue Principale à St-Louis-de-Blandford présents à la séance du conseil, déposent une demande de reconsidération concernant le potentiel de l'expropriation des roulottes.

- 10-02-044                    **DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des activités financières en date 1<sup>er</sup> février 2010.
- 10-02-045                    **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS**
- Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas, appuyée par M. Luc Richard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes payés pour le montant de 41 172.28\$.
- 10-02-046                    **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- Sur proposition de M. Luc Pelletier, appuyée par M. Christian Morrissette, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> février 2010 pour le montant de 37 302.09\$.
- 10-02-047                    **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT**
- Mme Lise Setlakwe, dépose la liste des permis de construction et d'environnement émis durant le mois de janvier 2010. Il y a eu seulement 1 permis d'émis pour fosse septique durant le mois.
- 10-02-048                    **DÉPÔT DU RAPPORT DES PROJETS EN COURS**
- La directrice générale, Mme Lise Setlakwe, dépose à la table du conseil le rapport des projets en cours en date du 1<sup>er</sup> février 2010.
- 10-02-049                    **DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPALE**
- La directrice générale dépose à la table du conseil le rapport de la formation sur les indicateurs de gestion municipale, qu'elle a reçu à St-Hyacinthe la semaine dernière.
- 10-02-050                    **DÉPÔT : RAPPORT DE LA SALLE MUNICIPALE POUR 2009**
- CONSIDÉRANT que le rapport démontre un déficit concernant la location de la salle municipale;
- En conséquence,  
Sur proposition de M. Luc Richard,  
Appuyée par M. Luc Pelletier,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :
1. D'augmenter le prix à 175\$ par jour ou par activité pour la location de la salle.
  2. Que la location de la salle soit gratuite pour les organismes de Saint-Louis-de-Blandford.
- 10-02-051                    **DÉPÔT : RAPPORT POUR LICENCES DE CHIENS POUR 2009**
- CONSIDÉRANT qu'une minorité de gens se procurent une licence pour leur chien;
- En conséquence,  
Sur proposition de M. Luc Richard,  
Appuyée par Mme Sylvie Gélinas,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:
1. De donner les médailles aux propriétaires de chiens qui en feront la demande pour l'année en cours.
  2. Pour les années futures, il y aura abolition de médailles.
- 10-02-052                    **RUE DES RIVERAINS : MODIFICATION DE LA RUE DES RIVERAINS**
- CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de la rue des Riverains se plaignent du tracé du bout de la rue;
- En conséquence,

Sur proposition de M. Luc Richard,  
Appuyée par Mme Marie-Soleil Anger,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. De demander à M. Gilles Gagnon, pour élaborer un contrat sur les servitudes se rapportant aux terrains concernés par la modification du tracé de la rue.
2. D'accepter la soumission de la firme Auclair & Drolet, arpenteurs – géomètres, pour le montant de 750\$ pour la description technique des modifications à apporter sur les terrains #16, #17 et #19 de la rue des Riverains, incluant les frais d'enregistrements et la pose des repères.

10-02-053

**EMPLOI ÉTUDIANT POUR ÉTÉ 2010**

Sur proposition de M. Luc Pelletier,  
Appuyé par M. Luc Richard,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

1. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires pour requérir les services d'un étudiant pour la saison estivale 2010.

10-02-054

**ENTENTE POUR CAPTURE DE CASTORS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une personne qualifiée pour trapper les castors sur son territoire;

En conséquence,  
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,  
Appuyé par Mme Sylvie Gélinas,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

1. D'accréditer M. Carl Dubé du 18 Paris à Victoriaville à trapper les castors sur le territoire de la municipalité de St-Louis-de-Blandford, soit : le montant de 20\$ pour le 1<sup>er</sup> appel, de 75\$ du castor capturé et les frais de kilométrage de 0.75\$ du km aller/retour.
2. Durant la saison propice à la capture des castors, aucun frais ne sera demandé pour la période de trappe.

10-02-055

**FRAIS DE KILOMÉTRAGE**

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,  
Appuyée par M. Luc Richard,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'augmenter les frais de déplacements au montant de 0.45\$ du kilomètre, soit le même tarif accordé par la MRC d'Arthabaska.

10-02-056

**BUREAU DE TRAVAIL INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Sur proposition Mme Marie-Soleil Anger,  
Appuyée par M. Luc Richard,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser l'achat d'un poste de travail pour l'inspecteur en bâtiment.

10-02-057

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT # 239 DE L'ARTICLE 59**

Madame la conseillère Marie-Soleil Anger donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-12 » à même une partie des zones « R-1 » et « A-7 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-13 » à même l'ensemble de la zone « CR-1 » et à même une partie des zones « A-7 » et « A-8 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.

- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « R-4 » à même une partie des zones « A-3 » et « A-10 » et à même l'ensemble de la zone « A-12 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zones « R-14 et R-15 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-6 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « A-8 » à même la zone « R-8 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-16 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-8 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-17 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-9 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-18 » à même l'ensemble de la zone « A-18 » et à même une partie des zones « A-11 » et « A-17 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-19 » à même une partie de la zone « AF-3 » et à même l'ensemble de la zone « A-15 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-20 » à même une partie de la zone « AF-1 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zones « R-21, R-22 et R-23 » à même une partie de la zone « A-11 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « R-10 » à même l'ensemble de la zone « R-11 » et à même une partie des zones « A-4, A-11 et A-14 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zones « R-24, R-25 et R-26 » à même une partie de la zone « A-14 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De supprimer au plan de zonage numéro U02 et aux grilles des usages et des constructions les zones « R-11, CR-1, A-11, A-12, A-15, A-17 et A-18 ».
- De modifier certaines dispositions concernant l'implantation d'habitations unifamiliales isolées en milieu agricole.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

10-02-058

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #240 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #195 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DE-BLANDFORD**

Monsieur le conseiller Luc Richard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement n° 195 afin :

- D'interdire le morcellement d'une unité d'évaluation foncière en vigueur le 20 juin 2007 dans certaines zones, lorsque le morcellement a pour but de permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée ou d'une maison mobile.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

10-02-059

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #241 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME #193 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DE-BLANDFORD**

Monsieur le conseiller Luc Pelletier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'ajuster la délimitation de certaines aires d'affectations dans le but de se conformer au projet d'amendement 246, modifiant le schéma d'aménagement et de développement, deuxième génération. Les modifications concernent principalement les îlots déstructurés en milieu agricole afin d'autoriser l'usage résidentiel à l'intérieur de ceux-ci.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

10-02-060

**ENTENTE DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que chaque année en période de préparatifs du budget, le comité de négociation revoit les conditions de travail de ses employés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de négociations;

En conséquence,  
Sur proposition de M. Christian Morrissette,  
Appuyé par M. Luc Richard,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

1. Que pour l'année 2010, M. Normand Champagne occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et voirie, selon les conditions suivantes :
  - Salaire horaire : majoré de 2%, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  - Semaine de travail : 35 heures/semaine pendant 49 semaines
2. Que pour l'année 2010, Mme Gaétane Gagnon occupe son poste de secrétaire-trésorière adjointe en raison de 30 heures/semaine.
  - Salaire horaire : majoré de 2% rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010

10-02-061

**ENTENTE AVEC TÉLÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de passer une entente pour l'utilisation des poteaux de Télébec aux fins de service de télécommunication et d'électricité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire placer ses équipements (lampadaires) sur les poteaux de Télébec situés sur la rue des Riverains dans la municipalité de St-Louis-de-Blandford;

En conséquence,  
Sur proposition de M. Luc Richard,  
Appuyé par M. Luc Pelletier,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

1. De signer une entente entre **Télébec, Société en commandite**, une société en commandite formée en vertu des lois du Québec, agissant par l'entremise de son unique commandité, Bell Aliant Communications régionales inc., ayant son siège social au 7151, rue Jean Talon Est, 7<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec)H1M 3M8 («Télébec») et la **Municipalité de St-Louis-de-Blandford**, 80 rue Principale, St-Louis-de-Blandford G0Z 1B0, Ci-après nommé le «**CLIENT**».
2. D'accepter les conditions stipulées dans l'entente signée par les 2 parties.

10-02-062

**CORRESPONDANCE**

Le maire, M. Gilles Marchand, dépose la correspondance reçue en date du 1<sup>er</sup> février 2010.

10-02-063

**QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'est posée par l'assemblée car personne n'est présent dans l'assistance.

10-02-064

**LEVÉE DE LA SESSION**

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger, il est unanimement résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 22 h 30 heures.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Lise Setlakwe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, certifie que celle-ci a les fonds nécessaires pour payer les engagements financiers par elle ratifiés lors de la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Gilles Marchand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Lise Setlakwe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Marchand, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.